

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 708**18 décembre 1997****SOMMAIRE**

ACICO, A & C Investment Company S.A., Luxembourg	page 33952	Italfrance Moda S.A., Luxembourg	33969, 33970
Alron S.A., Luxembourg	33954, 33955	Jovest Holding S.A., Luxembourg	33969
Arendt Jean & Fils, S.à r.l., Colmar-Berg	33955	Lakeview Acquisitions S.A., Luxembourg	33971
Ariane Finance S.A., Luxembourg	33955	Lamint, S.à r.l., Luxembourg	33972
Armet S.A., Luxembourg-Kirchberg	33941	Lamos International S.A., Luxembourg	33972
Asian Development Equity Fund, Sicav, Luxembourg	33954	Likobrand S.A., Luxembourg	33972, 33973
Biva Holding S.A., Luxembourg	33955	Lisboa Immobilière S.A., Luxembourg	33973
Black Jack Investissement S.A., Luxbg	33956, 33957	(La) Maschera, S.à r.l., Dudelange	33971
Business & Transaction International Holding S.A., Luxembourg	33956	Mazière Finance S.A., Luxembourg	33974
Cab Società per Azioni, Brescia	33957	Midea Holdings S.A.H., Luxembourg	33970, 33971
Candoria Holding, S.à r.l., Luxembourg	33957	Mietfinanz International S.A., Luxembourg	33973
Cardboard International S.A., Luxembourg	33958	Mistramer S.A., Luxembourg	33974
Chapka Trading S.A., Luxembourg	33958	M.M. Robin International Holding S.A.	33974
C.I.C.A.C. S.A., Luxembourg	33958	Montego S.A., Luxembourg	33975
Clipper S.A., Luxembourg	33958	Murex International S.A., Luxembourg	33975
Consens Holding S.A., Luxembourg	33959	Murezzan Holding S.A., Luxembourg	33975
Coopers & Lybrand Management Consultants (Luxembourg) S.A., Luxembourg	33959	Mutual Investment Corporation S.A., Luxembourg	33976
COREC, Commodity Reinsurance Company S.A., Luxembourg	33958	New Ice S.A., Luxembourg	33976
Cregem Participations S.A., Luxembourg	33959	Nixa Holding S.A., Luxembourg	33976
Eagle Invest Holding S.A., Luxembourg	33959	NKK Putnam Management S.A., Luxembourg	33975
East European International Investment S.A., Luxembourg	33960	Obourg Participations S.A., Luxembourg	33976
EC Tactical Management S.A., Luxembourg	33960	Oilteco S.A., Luxembourg	33977
Edilux, S.à r.l., Luxembourg	33967	Omnia Capital S.A., Luxembourg	33977
Elvafin S.A.H., Luxembourg	33959	Padostom S.A., Luxembourg	33977
Entropie S.A., Luxembourg	33960	Pam Fin A.G., Luxembourg-Kirchberg	33976
Envipro S.A., Luxembourg	33960	Parsofi S.A., Luxembourg	33977, 33978
Espe International S.A., Luxembourg	33961	Partaco S.A. Holding, Luxembourg	33979
Est-Ouest Fret, S.à r.l., Luxembourg	33961	Partner Emerging Markets Advisory Company S.A., Luxembourg	33978
Euro-Center East West Investments S.A., Luxbg	33961	Partner Emerging Markets Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	33979
Euro Fruits & Légumes S.A., Luxembourg	33961	Parvest, Sicav, Luxembourg	33980
Euro.I S.A., Luxembourg	33962	Pasea Holding S.A., Luxembourg	33981
Euro-Wasser Entzug S.A., Luxembourg	33962	Patrimony Intervest S.A., Luxembourg	33980
F.C. «Les Amis de la Moselle» Remerschen, A.s.b.l., Wintringen	33952	Plurigestion, Sicav, Luxembourg	33981
Feras A.G., Luxembourg	33962	Pricoa Worldwide Investors Portfolio, Luxbg	33979, 33980
Finagi S.A., Luxembourg	33962, 33964	Publicash, Sicav, Luxembourg	33982
Financière C.S. 2L S.A., Luxembourg	33964	Rabobank Holland Fund, Senningerberg	33982
FTNS LUXEMBOURG, France Télécom Network Services S.A., Howald	33965	Rabobank Select Fund, Senningerberg	33902
Gastrofood Holding S.A., Luxembourg	33964	(The) Re-Company S.A., Strassen	33944
Global One Communications S.A., Howald	33965	Renaco, S.à r.l., Bertrange	33938
Good-Lux S.A., Luxembourg	33965	Saint Rémy Holding S.A., Luxembourg	33939
Granada Computer Services S.A., Zaventem	33966	SCS Consulting S.A., Luxembourg	33978
Greffulhe, S.à r.l., Luxembourg	33966	Sepimel S.A., Luxembourg	33982, 33983
Healthcare Emerging Growth Advisory Company S.A., Luxembourg	33967	Sidex S.A., Luxembourg	33981
Henderson Horizon Fund, Sicav, Luxbg	33966, 33967	S.I. Ile de France S.A., Luxembourg	33983
Henderson Independent Fund, Senningerberg	33967	Société de Commerce d'Emballage S.A., Luxbg	33983
Hitec Luxembourg S.A., Luxembourg	33968	Société du Livre S.A., Luxembourg	33983
Hoya S.A., Luxembourg	33968	Société Luxembourgeoise de Café, S.à r.l., Bertrange	33902
HTR India Fund, Sicav, Senningerberg	33968	Société Luxembourgeoise de Placements S.A., Luxbg	33984
Italfortune International Advisors S.A., Luxbg	33968	Socotel S.A., Luxembourg	33984
		T.B.I. S.A., Luxembourg	33942
		Vougeot International S.A., Luxembourg	33947
		Yves Roche International S.A., Luxembourg	33949

RENACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange, 10A, rue Michel Rodange.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit août.
Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Madame Mino Neshvad-Motamedi Azari, physicienne, demeurant à Bertrange, 10, rue Michel Rodange;
2. Monsieur Seyed Reza Ghavami, indépendant, demeurant à Bertrange, 10, rue Michel Rodange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, la vente, l'achat, la location, la gestion et la mise en valeur de biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ainsi que l'exploitation d'une agence de tous travaux de photographie.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de RENACO, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- francs) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1. Mme Mino Neshvad-Motamedi Azari, prénommée	50 parts
2. Monsieur Seyed Reza Ghavami, prénommé	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs (30.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée Madame Mino Neshvad-Motamedi Azari, prénommée. La société est valablement engagée sous la signature individuelle de son gérant unique.
2. Le siège social est établi à Bertrange, 10A, rue Michel Rodange.
Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.
Signé: M. Neshvad-Motamedi Azari, S.R. Ghavami, A. Biel.
Enregistré à Capellen, le 3 septembre 1997, vol. 410, fol. 73, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 16 septembre 1997. A. Biel.
(35804/203/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SAINT REMY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) REPARADE NOMINEES N.V., une société établie et ayant son siège social à Caracasbaaiweg 199, P.O. Box 6050, Curaçao (Antilles Néerlandaises),

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 17 octobre 1996 qui est resté annexé à un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 92, case 5;

2) ESTOURNEL NOMINEES N.V., une société établie et ayant son siège social à Caracasbaaiweg 199, P.O. Box 6050, Curaçao (Antilles Néerlandaises),

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un mandat général donné à Curaçao (Antilles Néerlandaises), le 17 octobre 1996 qui est resté annexé à un acte du notaire instrumentaire en date du 29 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1996, vol. 94S, fol. 92, case 5.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SAINT REMY HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

À la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin à neuf heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) REPARADE NOMINEES N.V., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) ESTOURNEL NOMINEES N.V, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Roeland P. Pels, maître en droit, demeurant au 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg;
 - b) Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant au 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - c) Madame Anne Compère employée privée, demeurant au 186/10, avenue Général Patton, B-6700 Arlon (Belgique).
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Bernard Irthum, réviseur d'entreprises, demeurant au 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Conformément aux dispositions des articles 53, alinéa 4, et 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Oppelaar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 101S, fol. 73, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(35805/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ARMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
R. C. Luxembourg B 21.950.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 4, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(35821/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

T.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard Tardy, administrateur de sociétés, demeurant au 29, rue Rosière d'Artois, 44000 Nantes (France),

ici représenté par SEGIC S.A., une société avec siège social au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris le 4 septembre 1997 et dont un exemplaire, signé ne varietur par les mandataires et le notaire, restera annexée aux présentes.

Elle-même représentée par ses administrateurs, Monsieur Laurent Pascal Salmon, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, et Madame Evelyne Etienne, employée de banque, demeurant à Luxembourg;

2) SEGIC S.A., une société établie et ayant son siège social au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, ici représentée par ses administrateurs, Monsieur Laurent Pascal Salmon, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, et Madame Evelyne Etienne, employée de banque, demeurant à Luxembourg,

Lesquels comparants, par leurs mandataires, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de T.B.I. S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à six millions cent (6.000.100,-) francs français, divisé en soixante mille une (60.001) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) francs français chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à quatorze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Bernard Tardy, préqualifié, soixante mille actions	60.000
2) SEGIC S.A., préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: soixante mille une actions	60.001

- une (1) action a été souscrite par SEGIC S.A., préqualifiée, et libérée par paiement en espèces d'un montant de cent (100,-) francs français, comme il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

SEGIC S.A., est ici représentée par ses administrateurs, Monsieur Laurent Pascal Salmon, préqualifié, et Madame Evelyne Etienne, préqualifiée.

- soixante mille (60.000,-) actions ont été souscrites par Monsieur Bernard Tardy, préqualifié, et entièrement libérées par un apport en nature de trois cents (300) actions d'une valeur liquidative d'au moins vingt mille (20.000,-) francs français chacune, de la SICAV GESTION PIBOR, avec siège social au 9, rue Louis Murat, 75008 Paris (France).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 8 septembre 1997 par DELOITTE & TOUCHE, avec siège social à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de l'apport est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion:

La description des titres correspondant à l'apport répond à des conditions normales de précision et de clarté.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus nous n'avons pas d'observation à formuler sur la base de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à trente-six millions huit cent quarante mille six cent quatorze (36.840.614,-) francs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre cent cinquante mille (450.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Laurent Pascal Salmon, directeur de banque, demeurant à Luxembourg,
 - b) Mademoiselle Evelyne Etienne, employée de banque, demeurant à Luxembourg,
 - c) Monsieur Guy Hennico, employé de banque, demeurant à Hagen.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Bruno Bagnouls, employé de banque, demeurant à Metz (France).
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Salmon, E. Etienne, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 1997, vol. 101S, fol. 80, case 7. – Reçu 368.406 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(35806/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

THE RE-COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) FEYENOORDSCHE VICTUALIËNHANDEL B.V., avec siège social à Het Overloon, NL-6401 Heerlen, représentée par Monsieur Roelof Hofland, employé privé, demeurant à Geleen (Pays-Bas), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Heerlen, le 9 septembre 1997;
- 2) COPAL B.V., avec siège social à Het Overloon 1, NL-6401 Heerlen, représentée par Monsieur Alexander Litjens, employé privé, demeurant à Wijnandsrade (Pays-Bas), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Heerlen, le 9 septembre 1997.

Les procurations prémentionnées, après avoir signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de THE RE-COMPANY.

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Le conseil d'administration peut établir des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger:

- * toutes les opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes;
- * la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités; plus généralement, toutes opérations, mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt millions de florins néerlandais (20.000.000,- NLG), représenté par vingt mille (20.000) actions de mille florins néerlandais (1.000,- NLG) chacune.

Les actions sont exclusivement des titres nominatifs dont les certificats peuvent être émis, au choix de l'actionnaire, en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président, ou à son défaut, de deux administrateurs. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par le président et un membre du conseil d'administration présent aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués et/ou plusieurs directeurs, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. Les comptes annuels sont soumis à une révision comptable effectuée annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant choisi sur une liste agréée par le commissariat aux assurances et nommé par l'assemblée générale qui fixe la durée de son mandat.

Le réviseur indépendant a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Il peut prendre connaissance sans déplacement des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes les écritures de la société.

Titre V. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée statutaire se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois d'avril à onze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs et commissaires une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

Art. 15. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif. Aussi longtemps que la société détient ses propres titres rachetés en portefeuille, ces titres sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Art. 18. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du réviseur d'entreprises indépendant, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Titre VII. Transformation - Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut se transformer en société d'une autre forme. Cette transformation est décidée dans les conditions fixées par les dispositions légales en vigueur.

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 21. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription du capital

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les dix mille actions constituant le capital social comme suit:

a) FEYENOORDSCHE VICTUALIËNHANDEL B.V., préqualifiée, dix mille actions	10.000
b) COPAL B.V., préqualifiée, dix mille actions	10.000
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de trente pour cent (30 %) de leur valeur nominale par des versements en espèces, de sorte que la somme de six millions de florins néerlandais (6.000.000,- NLG) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatacion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été remplies.

Evaluation des frais

Les parties ci-avant désignées déclarent que les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis en charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à trois millions huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.850.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de vingt millions de florins néerlandais (20.000.000,- NLG) est évalué à trois cent soixante-six millions quatre cent mille francs luxembourgeois (366.400.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-dessus désignées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était valablement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Mark Naessens, directeur de société, demeurant à B-3010 Louvain, Trolieberg 12,
 - b) Monsieur Fernand Vandaele, directeur de société, demeurant à B-8700 Tielt, Rozeboomlaan 23,
 - c) AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Strassen, 283, route d'Arlon.
3. Est nommée réviseur indépendant ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-2013 Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283 route d'Arlon.
5. Le mandat des administrateurs et du réviseur indépendant expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de 1997.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hofland, A. Litjens, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 101S, fol. 73, case 7. – Reçu 3.664.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

P. Frieders.

(35807/212/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

VOUGEOT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) RENE COLTOF NEDERLAND B.V., une société établie et ayant son siège social à Kabbelaarsbank 1, NL-3253 MG Ouddorp,

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Ouddorp (Pays-Bas), le 3 septembre 1997;

2) ALPHA VASTGOED ZEELAND B.V., une société établie et ayant son siège social à Kabbelaarsbank 1, NL-3253 MG Ouddorp,

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Ouddorp (Pays-Bas), le 3 septembre 1997,

lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOUGEOT INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a encore pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de cet acte au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales tel que modifié par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) RENE COLTOF NEDERLAND B.V., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) ALPHA VASTGOED ZEELAND B.V., préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante-cinq mille (55.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Roeland P. Pels, maître en droit, demeurant au 24, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg,
 - b) Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant au 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - c) Mademoiselle Anne Compère, employée privée, demeurant au 186/10, avenue Patton, B-6700 Arlon.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire: Monsieur Bernard Irthum, réviseur d'entreprises, demeurant au 43, rue de Blaschette, L-7353 Lorentzweiler.
- 4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.
- 5) Le siège de la société est fixé à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué, lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé. D. Oppelaar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 101S, fol. 73, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(35808/230/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

YVES ROCHE INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

—
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, am zehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Alfred Fassian, Kaufmann, wohnhaft in Leiwen (Deutschland), hier vertreten durch Frau Anela Kalac, Privatbeamtin, wohnhaft in Düdelingen, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 9. September 1997;
- 2) Herr Paul Egon Kreuzsch, Kaufmann, wohnhaft in Northvale (New Jersey/USA), hier vertreten durch Fräulein Nicole Zillgen, Privatbeamtin, wohnhaft in Trier (Deutschland), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 9. September 1997.

Welche Vollmachten, nach ne varietur-Unterzeichnung durch die Mandatäre und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Kompartente, vertreten wie vorgenannt, beschlossen haben, unter sich eine Aktiengesellschaft zu gründen gemäss folgender Satzung:

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung YVES ROCHE INTERNATIONAL S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, der Kauf und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien, der Import und Export von jeglichen Waren.

Des weiteren hat die Gesellschaft als Zweck sowohl irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung von Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmässigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft als «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000,-) Franken, eingeteilt in eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien mit einem Nennwert von eintausend (1.000) Franken per Aktie.

Art. 4. Die Aktien sind je nach Belieben des Aktionärs entweder Namens- oder Inhaberaktien, mit Ausnahme derjenigen Aktien, welche durch Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einheitszertifikate oder als Zertifikate lautend über mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983.

Art. 5. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 6. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegrafisch, fernschriftlich oder per Telefax erfolgt ist, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder durch Telefax erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, angenommen und unterschrieben durch alle Verwaltungsratsmitglieder, hat ebenso Gültigkeit wie ein in einer Sitzung des Verwaltungsrates gefasster Beschluss.

Der Verwaltungsrat kann einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Geschäftsführern oder anderen Angestellten die Gesamtheit oder einen Teil seiner Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft übertragen; diese Geschäftsführer können Aktionäre oder Nichtaktionäre sein.

Die Übertragung dieser Vollmachten an ein Verwaltungsratsmitglied ist einer vorherigen Beschlussfassung der Generalversammlung unterworfen.

Die Gesellschaft wird entweder durch die Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtskräftig verpflichtet.

Art. 7. Die Gesellschaft verpflichtet sich alle Verwaltungsratsmitglieder zu entschädigen für Verluste, Schäden oder Ausgaben, die sie verirken könnten im Zusammenhang mit irgendeiner Klage oder irgendeinem Prozess, an dem sie beteiligt wären in ihrer früheren oder aktuellen Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied, ausgenommen im Falle wenn sie in solch einer Klage oder Prozess schlussendlich für grobe Fahrlässigkeit oder schlechte und absichtliche Verwaltung verurteilt werden.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, dieselben werden auf sechs Jahre ernannt.

Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag des Monats Mai um zehn Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 12. Die Generalversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheissen, die im Interesse der Gesellschaft liegen.

Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 13. Unter der Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 24. April 1983, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimsdividende auszuzahlen.

Art. 14. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1997.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 1998 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Aktien wie folgt gezeichnet:

1) Herr Alfred Fassian, vorgenannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
2) Herr Paul Egon Kreusch, vorgenannt, sechshundertfünfundzwanzig Aktien	625
Total: eintausendzweihundertfünfundzwanzig Aktien	1.250

Diese gezeichneten Aktien wurden alle vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von einer Million zweihundertfünfundzwanzigtausend (1.250.000,-) Franken zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat festgesellt, dass die Bedingungen, welche durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfundfünfzigtausend (55.000,-) Franken.

Gründungsversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats wird auf vier, die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrats ernannt:
 - a) Herr Alfred Fassian, Kaufmann, wohnhaft in Leiwien (Deutschland);
 - b) Herr Paul Peter Kreusch, Kaufmann, wohnhaft in Northvale (New Jersey/USA);
 - c) Herr Paul Egon Kreusch, Kaufmann, wohnhaft in Northvale (New Jersey/USA);
 - d) Herr Yves Roche, Ingenieur, wohnhaft in Regny (Loire, Frankreich).
- 3) Es wird zum Kommissar ernannt:
EURO COMPTES S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Luxemburg.
- 4) Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.
- 5) Unter Zugrundelegung von Artikel 53, Absatz 4, und Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und Artikel 6 der gegenwärtigen Satzung wird der Verwaltungsrat ermächtigt und angewiesen, aus seiner Mitte einen Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.
- 6) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1510 Luxemburg, 8, avenue de la Faïencerie.
Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.
Und nach Vorlesung an die Mandatare der Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kalac, N. Zillgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 101S, fol. 88, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(35809/230/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ACICO, A. & C. INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 15.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(35811/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ACICO, A. & C. INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 15.764.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 8 avril 1997 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Jean-Pierre Vanderpol, Administrateur, et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Hubert Kemlin, 7, rue du Lac, F-92410 Ville d'Avray

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35812/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

F.C. «LES AMIS DE LA MOSELLE» REMERSCHEN, A.s.b.l., Vereinigung ohne lukrativen Zweck.

Gesellschaftssitz: Wintringen, im Café Zenners.

STATUTEN

Art. 1. Bezeichnung, Farbe, Ziel und Zweck, Sitz und Dauer. a) Bezeichnung:

Der Verein trägt den Name F.C. «LES AMIS DE LA MOSELLE» REMERSCHEN.

b) Farbe:

Orange und weiss.

c) Zweck und Ziel:

Der Verein stellt sich zum Zweck:

1. die Ausübung und die Entwicklung des Fussballsportes,

2. die Herstellung von freundschaftlichen Beziehungen.

d) Sitz:

Der Verein hat seinen Sitz in Wintringen im Café Zenners.

e) Dauer:

Die Dauer ist unbegrenzt.

Art. 2. Mitgliedschaft. 1. Aktive Mitglieder

a) lizenzierte Mitglieder:

Die lizenzierten Mitglieder setzen sich zusammen aus den Mitgliedern des Vorstandes, den Offiziellen und den Spielern.

b) nicht-lizenzierte Mitglieder:

Neben den lizenzierten Mitgliedern kann der Verein nicht-lizenzierte Mitglieder aufnehmen. Diese können an der Generalversammlung teilnehmen und besitzen, wie die lizenzierten Mitglieder, das Stimmrecht.

Die aktiven Mitglieder (a + b) zahlen einen jährlichen, von der Generalversammlung festgesetzten Beitrag von maximal 500 (fünfhundert) Franken. Der jährliche Beitrag wird von der Generalversammlung festgelegt. Mitglieder unter 16 Jahren brauchen keinen Beitrag zu bezahlen, sie bekommen aber eine Mitgliedskarte.

Die Zahl der aktiven Mitglieder, wenigstens zehn, ist unbeschränkt.

Jeder, der dem Verein beitreten will, muss ein diesbezügliches Gesuch an den Vorstand richten und dieses Gesuch muss von zwei aktiven Mitgliedern unterstützt sein.

Der Vorstand befindet dann in seiner nächsten Sitzung über das Gesuch.

Seine Entscheidung gilt als definitiv (2/3) und ein eventueller abschlägiger Bescheid braucht nicht begründet zu werden.

2. Ehrenmitglieder und Gönner

Ehrenmitglieder und Gönner sind alle Personen, welche den Verein finanziell und materiell unterstützen.

3. Entlassung der Mitglieder

Die Eigenschaft als aktives Mitglied geht verloren:

- a) durch freiwilliges Ausscheiden
- b) durch die Weigerung, die jährlichen Beiträge drei Monate nach Vorlegung der Quittung zu bezahlen
- c) durch das Ausschlussverfahren, das gegen alle Mitglieder eingeleitet wird, deren Benehmen den Verein in Verruf bringen könnte, oder die sich weigern, sich den Statuten und den Beschlüssen des Vorstandes und der Generalversammlung zu fügen.

Die bezahlten Beiträge bleiben in jedem Fall Eigentum des Vereins.

Etwaige Schulden müssen in kürzester Zeit beglichen werden.

Art. 3. Verwaltung. Der Verein wird verwaltet durch:

- a) die Generalversammlung
- b) den Vorstand

a) Die Generalversammlung

Die Generalversammlung als höchste Instanz ist ordentlich oder ausserordentlich.

1. Die ordentliche Generalversammlung tritt binnen 2 (zwei) Monaten nach dem Ende des Geschäftsjahres zusammen. Das Geschäftsjahr beginnt am 15. Juni und endet am 14. Juni des nächsten Jahres. Die Tagesordnung wird vom Vorstand aufgestellt und den aktiven Mitgliedern 14 Tage vor der Generalversammlung zugestellt. Die Generalversammlung genehmigt den Tätigkeitsbericht und den Kassenbericht und nimmt die Wahl des Vorstandes vor. Die Generalversammlung ist nur beschlussfähig wenn wenigstens 1/3 (ein Drittel) der aktiven Mitglieder anwesend sind. Wenn weniger als ein Drittel der aktiven Mitglieder anwesend sind, wird eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen die immer beschlussfähig sein wird, unabhängig von der Zahl der anwesenden Mitglieder. Alle Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit gefasst und im Prinzip geheim. Bei Gleichheit der Stimmen wird eine zweite Wahl abgehalten. Die Wahl durch «Beifall spenden» ist erlaubt. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden in das Protokollbuch eingetragen und das Protokollbuch wird beim Sekretär hinterlegt, wo alle aktiven Mitglieder es einsehen können, ohne Zustellung des Protokollbuches. Das Protokoll der Generalversammlung wird vom Vorstand unterzeichnet. Die Generalversammlung kann die Statuten ändern. Diesbezügliche Anträge müssen jedoch 10 Tage vorher schriftlich an den Präsidenten eingereicht werden, unter genauer Angabe des Textes.

2. Die ausserordentliche Generalversammlung tritt zusammen, wenn der Vorstand dies für nötig befindet oder wenn weniger als ein Drittel der aktiven Mitglieder in der ordentlichen Generalversammlung anwesend sind. Des weiteren muss der Präsident eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen:

- wenn 2/5 (zwei Fünftel) der aktiven Mitglieder dies verlangen oder
- bei Demission der Hälfte des Vorstandes.

b) Der Vorstand

Der Vorstand besteht aus neun Mitgliedern, welche von der Generalversammlung gewählt werden. Dieser kann auf Antrag des jeweiligen Vorstandes durch die Generalversammlung erweitert werden. Der Vorstand wählt aus seiner Mitte die verschiedenen Tätigkeitssitze.

Die Tätigkeitssitze sind:

- Präsident
- Erster Vize-Präsident
- Zweiter Vize-Präsident
- Sekretär
- Vize-Sekretär
- Kassierer
- Vize-Kassierer
- Beisitzende

Der Vorstand ist mit allen Vollmachten ausgestattet, die nicht ausdrücklich, durch die Statuten, der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Vorstand vertritt den Verein in seinen Beziehungen zu Privatpersonen und der öffentlichen Gewalt. Er kann die Güter des Vereins kaufen, veräussern, umtauschen oder belasten.

Der Vorstand tritt bei Bedarf zusammen, auf Einberufung des Sekretärs, auf Bitten des Präsidenten oder wenn wenigstens 1/3 des Vorstandsmitglieder es wollen, unter Mitteilung der Tagesordnung und das wenigstens 8 Mal pro Jahr. Seine Entscheidungen sind erst dann rechtsgültig, wenn 2/3 des Vorstandes zugegen sind. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit gefällt und bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Präsidenten oder bei dessen Abwesenheit die des ersten Vize-Präsidenten.

Der Präsident

Der Präsident führt den Vorsitz in allen Versammlungen.

Er vertritt und repräsentiert den Verein in allen Hinsichten im Inland und im Ausland. Er wird vertreten durch die Vize-Präsidenten.

Der Sekretär

Dem Sekretär obliegen die schriftlichen Angelegenheiten. Er führt die Berichte im Protokollbuch und die Bekanntmachungen in der Presse und im Rundfunk.

Der Sekretär kann allein die Schriftstücke unterzeichnen. Er beruft die Generalversammlung und allen anderen Sitzungen ein. Er führt eine Liste der aktiven Mitglieder des Vereins. Er kümmert sich um die Lizenzen und Beitritte und schlägt dem Vorstand eventuelle Annullierungen vor. Er erstellt einen Bericht über die Versammlungen des Vorstandes und der Generalversammlung.

Er wird vertreten durch den Vize-Sekretär.

Der Kassierer

Der Kassierer zeichnet verantwortlich für alle Kassengeschäfte. Er registriert alle Einnahmen und Ausgaben in einem Kassenbuch. Ihm allein ist es erlaubt, eine gültige Quittung in Namen des Vereines auszustellen.

Alle Auszahlungen die der Kassierer macht, müssen vom Vorstand genehmigt werden und die Belege müssen von wenigstens zwei anderen Vorstandsmitgliedern gegengezeichnet werden.

Er wird vertreten durch den Vize-Kassierer.

Die Beisitzenden

Sie beraten und unterstützen den Verwaltungsrat.

Wenigstens ein Spieler soll Mitglied des Vorstandes sein.

Art. 4. Wahlen. Die Wahlen finden in der Generalversammlung statt. Die Mitglieder des Vorstandes werden für die Dauer von wenigstens zwei Jahren gewählt. Jedes Jahr wird ein Drittel des Vorstandes austreten. Die erste Austrittsserie wird durch Los bestimmt.

Alle Mitglieder der Austrittsserie sind wiederwählbar.

Bei frühzeitigem Ausscheiden von Mitgliedern aus dem Vorstand werden diese Posten bis zur ordentlichen Generalversammlung nicht besetzt werden.

Alle aktiven Mitglieder im Alter von mindestens 18 (achtzehn) Jahren können sich für das Amt eines Vorstandsmitgliedes schriftlich vor der Generalversammlung beim Präsidenten melden oder spätestens mündlich in der Generalversammlung.

Art. 5. Kassenrevisoren. Zwei Kassenrevisoren, welche jährlich von der Generalversammlung gewählt werden, prüfen die Richtigkeit der Belege sowie die Eintragungen im Kassenbuch und den Kassenstand. Sie bescheinigen die Richtigkeit und erstatten der Generalversammlung Bericht.

Die Kassenrevisoren dürfen nicht Mitglieder des Vorstandes sein.

Art. 6. Auflösung des Vereines. Im Falle der Auflösung des Vereines werden die nach der Liquidation und Bezahlung der Schulden Aktiva einer Gesellschaft mit karitativem Zweck zugewendet, die von den verbleibenden Mitgliedern ausgewählt wird.

Art. 7. Die Punkte, welche nicht in den vorstehenden Artikeln vorgesehen sind, werden durch das Gesetz von 21. April 1928 betreffend Gesellschaften (A.s.b.l.) geregelt.

Gegeben und unterzeichnet in Remerschen am 13. November 1975.

Geändert und ergänzt in Remerschen am 20. Januar 1986.

Geändert und ergänzt in Remerschen am 18. Januar 1993.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1997, vol. 497, fol. 66, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35810/999/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ASIAN DEVELOPMENT EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.946.

L'assemblée générale de 1997 a nommé comme administrateur Monsieur Tomio Kezuka, directeur, NOMURA SECURITIES CO. Ltd, en remplacement de Monsieur Kamezo Nakai, démissionnaire. Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs H. Aono Yamamoto, M. Mobius et T. Kezuka.

Le conseil d'administration du 1^{er} juillet 1997 a coopté Monsieur T. Nakamura, Managing Director, NOMURA INVESTMENT MANAGEMENT CO. Ltd, en remplacement de Monsieur H. Aono, démissionnaire.

Pour ASIAN DEVELOPMENT EQUITY FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35822/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ALRON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(35817/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

BUSINESS & TRANSACTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(35827/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

BLACK JACK INVESTISSEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-six septembre.

S'est réunie au siège social de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1941 Luxembourg C/O ITP S.A., Résidence Béatrix, sous la dénomination de BLACK JACK INVESTISSEMENT,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 12 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Serge Lepage qui désigne comme secrétaire, Monsieur Serge Grattessole.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Belvisi.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission du conseil d'administration, de l'administrateur-délégué.
2. Nomination d'un nouveau conseil d'administration, d'un nouvel administrateur-délégué.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, accepte à compter de ce jour, la démission, à savoir:

a) de leurs fonctions d'administrateur de:

Monsieur Serge Lepage, commercial, demeurant à F-91620 La Ville du Bois, Commune de rattachement,
Monsieur François Delage, commercial, demeurant à F-91310 Logpont sur Orge, 25, route de Monthlery,
Mademoiselle Jessica Stephan, commerciale, demeurant à F-91620 La Ville du Bois, 12, Chemin des Guedrons.

b) de sa fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Serge Lepage, prédit.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de nommer à compter de ce jour, comme nouveaux administrateurs pour une période de six ans, savoir:

- a) Monsieur Alexandre Morel, étudiant en droit, demeurant 4, rue d'Enfer, 78580 Les Alluets Le Roi,
- b) Madame Laure Belvisi, attachée commerciale, demeurant 1, boulevard de Luxembourg à Bettembourg,
- c) Monsieur Serge Grattessole, directeur commercial, demeurant 4, rue d'Enfer, 78580 Les Alluets Le Roi.

Réunion du conseil d'administration

Les Administrateurs ont désigné à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, Madame Belvisi Laure, prédite, ainsi qu'il résulte de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration.

Lequel extrait, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

Le mandat des administrateurs et de l'administrateur-délégué expirera à l'assemblée générale de l'année 2002.

Additif à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 97 concernant la Société BLACK JACK INVESTISSEMENT S.A.

Le Conseil d'Administration et l'administrateur-délégué ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de leur Société actuellement C/O ITP S.A., Résidence Béatrix, 241, route de Longwy au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

A. Morel L. Belvisi S. Grattessole

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35825/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

BLACK JACK INVESTISSEMENT, Société Anonyme,

Siège social: L-1941 Luxembourg.

C/O ITP S.A.

Procès-verbal à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie à Luxembourg le vendredi 26 septembre 1997

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Serge Lepage.

Monsieur Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Serge Grattessole, et comme scrutateur, Madame Belvisi Laure.

Ensuite, Monsieur Le Président expose:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions représentées sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau ci-devant constitué.

Cette liste de présence est signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et restera annexée au présent procès-verbal.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1.000 actions de 1.250,- francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de 1.250.000,- francs sont dûment représentées et que par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée, sans que les publications n'aient été requises, et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui est le suivant:

- Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
- Décharge à donner à l'ancien conseil d'administration.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'assemblée, après avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

1) L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration distinctement à chacun d'eux, pour l'exécution de leur gestion et mandat jusqu'à ce jour.

2) Madame Belvisi Laure est nommée aux fonctions d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Serge Lepage.

3) Monsieur Morel Alexandre est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Delage.

4) Monsieur Serge Grattessole est nommé administrateur en remplacement de Jessica Stephan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clôture l'assemblée à 11.30 heure.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

Signature	Signature	Signature
<i>Le Président</i>	<i>Le Secrétaire</i>	<i>Le Scrutateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(35826/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.**CAB Societa per Azioni.**

Siège social: I-25175 Brescia, 62, via Cefalonia.

Succursale: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Brescia N° 135.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 95, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

CAB Societa per Azioni
M. Amato G. Plebani

(35828/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.**CANDORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 50.591.

La société FARVALSA AG, CH-Zug, accepte sa nomination comme gérant unique de CANDORIA HOLDING, S.à r.l., suite à la démission de EUFIDE S.A. et sur proposition de l'associé unique du 11 septembre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 1997.

Pour CANDORIA HOLDING, S.à r.l.
EUFIDE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé)
): J. Muller.*(35829/778/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

CARDBOARD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 53.051.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(35830/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

CHAPKA TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 20 juin 1997, la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été désignée en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Le Conseil d'administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 5, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35832/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.145.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(35833/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

CLIPPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.413.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(35834/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

COREC, COMMODITY REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.734.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 mars 1997, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 4, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
V. Demeuse
Directeur

(35835/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

CONSENS HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 25.338.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société CONSENS HOLDING S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(35738/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

COOPERS & LYBRAND MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.346.

Acte constitutif publié à la page 14807 du Mémorial C n° 309 du 22 août 1994, modifié à la page 2507 du Mémorial C n° 53 du 29 janvier 1996 .

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35839/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

CREGEM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.640.

L'assemblée générale ordinaire du 25 février 1997 a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à BEF 679.144.525 de la façon suivante:

- allocation à la réserve légale:	BEF 33.957.226
- report à nouveau:	BEF 645.187.299

Pour CREGEM PARTICIPATIONS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35840/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 57, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.167.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour EAGLE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A.
Signatures

(35842/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ELVAFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 24.996.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société ELVAFIN S.A.H.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(35846/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EAST EUROPEAN INTERNATIONAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R. C. Luxembourg B 41.841.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 août 1997 que:
Mademoiselle Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à Aspelt, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de Madame Malou Faber, pour un terme expirant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 1998.

Luxembourg, le 8 août 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1997, vol. 496, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35843/304/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EC TACTICAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.280.

L'assemblée générale ordinaire de 1997 a décidé de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à USD 29.049,99 comme suit:

- réserve légale (5 %):	USD 1.437
- dividende:	USD 27.200 (USD 68 par part)
- report à nouveau:	USD 412,99

Elle a également décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Eizo Kawasumi, General Manager, COSMO SECURITIES CO., Ltd en tant qu'administrateur et a renouvelé le mandat de Messieurs Mac Lendon, Weicker, Elvinger et Kawasumi.

Pour EC TACTICAL MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35844/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ENTROPIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 53.389.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau: ITL (7.526.534,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 1997.

Signature.

(35847/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ENVIPRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 54.854.

Constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 389 du 13 août 1996.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ENVIPRO S.A., en date du 15 septembre 1997, que Madame Gaëtane Meiller a démissionné de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 septembre 1997 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à Bergem, a été coopté comme administrateur, en remplacement de Madame Gaëtane Meilleur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35848/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ESPE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 55.662.

Monsieur Serge Paritzky, industriel, demeurant à St. Clément/Jersey, a été nommé président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur André Wilwert.

Luxembourg, le 5 septembre 1997.

Pour avis sincère et conforme
Pour ESPE INTERNATIONAL S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35849/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EST-OUEST FRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
R. C. Luxembourg B 21.467.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 12, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35850/637/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EURO-CENTER EAST WEST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 33.511.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société EURO-CENTER EAST WEST
INVESTMENTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(35851/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EURO FRUITS & LEGUMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.890.

EXTRAIT*Nominations statutaires et changement de siège*

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 23 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, volume 497S, folio 92, case 7, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

Siège social:

A remplacer par:

L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Conseil d'Administration

Ont été révoqués:

Les membres en fonction du Conseil d'Administration.

Ont été nommés pour six ans:

1) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren,.

2) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg,

3) Madame Colette Hartwich, interprète, demeurant à Oberanven.

Commissaire

A été révoqué:

Le Commissaire aux comptes en fonctions

A été nommé pour six ans:

Monsieur Dominique Philippe, courtier, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35852/215/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EURO.I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.392.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour EURO.I S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(35853/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

EURO-WASSER ENTZUG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.439.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(35854/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

FERAS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 33.007.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;

M. Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;

M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 septembre 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour FERAS A.G.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35855/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

**FINAGI S.A., Société Anonyme,
(anc. FINAGI HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 11.471.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le huit août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINAGI HOLDING S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11.471, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée par acte du notaire de Maître Lucien-Jean-Mathis Schuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 octobre 1973, publié au Mémorial C, Série, n° 224 du 19 décembre 1973. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois, en dernier lieu par acte du notaire Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 février 1992, publié au Mémorial C, Série, n° 329 du 31 juillet 1992.

L'assemblée est ouverte à quinze heures.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Martine Schaeffer, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit scrutateurs, Madame Dany Gloden-Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange et Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

Les actionnaires présents respectivement représentés à l'assemblée et le nombre d'actions détenues ou représentées ont été portés sur une liste de présence dressée par le bureau de l'assemblée.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être enregistrée en même temps.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les 1.676 (mille six cent soixante-seize) actions constituant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
2. Décision de transformer la Société de société holding sous le régime de la loi du 31 juillet 1929 en société de participations financières (SOPARFI);
3. Changement de la dénomination sociale de la société;
4. Changement de l'exercice social de la société pour commencer le 1^{er} janvier et se terminer le 31 décembre de chaque année;
5. Modification afférente des articles premier, quatre et onze des statuts sociaux;
6. Décision de procéder à la reconstitution entière des organes sociaux;
7. Autorisation au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué;
8. Divers.

L'assemblée, après avoir délibéré des points à l'ordre du jour, a pris, à l'unanimité, et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société FINAGI HOLDING S.A. de société holding sous le régime de la loi du 31 juillet 1929 en société commerciale de participations financières. A des fins comptables et fiscales il est décidé d'adopter le statut à partir du 1^{er} janvier 1997.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en FINAGI S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de redéfinir l'exercice social de la société pour commencer chaque année le 1^{er} janvier et se terminer le 31 décembre de la même année. La clôture de l'exercice actuellement en cours, et devant se terminer le 31 août 1997, est avancée au 31 décembre 1996.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les articles premier, quatre et onze des statuts sont modifiés et auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions une société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINAGI S.A., société anonyme.»

«**Art. 4.** La Société a pour objet les recherche, fabrication, traitement, finition, mise en valeur, achat et vente de tous produits synthétiques et plastiques à base d'hydrocarbure, et toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières en relation avec l'objet social et la prestation de tous services connexes tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut réaliser cet objet tout par elle-même que par l'intermédiaire d'entreprises dans lesquelles elle détient des participations.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, et même à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre accomplir toutes autres opérations de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.»

«**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la reconstitution entière des organes sociaux. L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Mario Germano Giuliani, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie),
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- Mademoiselle Martine Gillardin, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes:

- Madame Gerty Thomé-Marter, gérante de société, demeurant à Luxembourg.

Septième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2002.

Huitième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, à nommer Monsieur Mario Germano Giuliani, prénommé, président et administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte s'élèvent à environ trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, M. Schaeffer, D. Manderscheid, N. Boumans, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 101S, fol. 22, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1997.

A. Schwachtgen.

(35856/230/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

**FINAGI S.A., Société Anonyme,
(anc. FINAGI HOLDING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 11.471.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 668/97 du 8 août 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

A. Schwachtgen.

(35857/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

FINANCIERE C.S. 2L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.150.

Acte constitutif à la page 3.901 du Mémorial C, n° 82 du 19 février 1993.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35858/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

GASTROFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.641.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour GASTROFOOD HOLDING S.A.

VECOTRUST S.A.

Signature

(35860/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

FTNS LUXEMBOURG, FRANCE TELECOM NETWORK SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 50.982.

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration en date du 31 juillet 1997:

- que Monsieur Etienne Gaudissard est nommé administrateur-délégué de la société à partir du 31 juillet 1997; avec les pouvoirs de s'occuper de la gestion journalière, de représenter la société, et d'engager la société par sa seule signature;
- que Monsieur Stephen Courter est nommé président du conseil d'administration;
- que les personnes suivantes ont les pouvoirs bancaires établis ci-dessous:
 - ouverture de comptes bancaires:
 - une signature de la liste A ou de la liste B;
 - pour endosser les chèques/factures au crédit des comptes de la société, déposer des espèces ou tout autre instrument de paiement au crédit des comptes de la société:
 - une signature de la liste A ou de la liste B;
 - Pour toutes les autres transactions bancaires:
 - inférieures à un montant de USD 5.000,-:
 - une signature de la liste A ou de la liste B;
 - entre USD 5.000,- et USD 50.000,-:
 - deux signatures de la liste A ou B;
 - supérieures à USD 50.000,-:
 - une signature de la liste A et une signature de la liste B.

Liste A

- M. Etienne Gaudissard
- M. François Jamet
- M. Geoffrey Richard Dunn

Liste B

M. Pierre Paulac
M. Stephen Courter
M. Stefan Boczor

Ces pouvoirs annulent et remplacent les précédents pouvoirs bancaires de la société.

Pour FTNS LUXEMBOURG, Société Anonyme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 101, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35859/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

GOOD-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.888.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 septembre 1997 que: Monsieur Carlos Sasson et Monsieur Moshe Nur ont été révoqués comme administrateurs et que Monsieur David Fuchs, demeurant au 135 Rogers, New Rochelle, New York, N.Y. 10804, USA et Monsieur Dan Purjes, c/o JOSEPH TAL LYON & ROSS INC., 200 Park Avenue, New York, N.Y. 10166, USA, ont été élus aux fonctions d'administrateur pour un terme expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1998.

Luxembourg, le 4 septembre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35863/304/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 41.759.

Il résulte d'une décision circulaire du conseil d'administration en date du 31 juillet 1997:

- que Monsieur Etienne Gaudissard est nommé administrateur-délégué de la société à partir du 31 juillet 1997; avec les pouvoirs de s'occuper de la gestion journalière, de représenter la société, et d'engager la société par sa seule signature;
- que Monsieur Stephen Courter est nommé président du conseil d'administration;
- que les personnes suivantes ont les pouvoirs bancaires établis ci-dessous:
 - ouverture de comptes bancaires:
 - une signature de la liste A ou de la liste B;
 - pour endosser les chèques/factures au crédit des comptes de la société, déposer des espèces ou tout autre instrument de paiement au crédit des comptes de la société:

une signature de la liste A ou de la liste B;
 Pour toutes les autres transactions bancaires:
 - inférieures à un montant de USD 5.000,-;

une signature de la liste A ou de la liste B;
 - entre USD 5.000,- et USD 50.000,-;

deux signatures de la liste A ou B;
 - supérieures à USD 50.000,-;

une signature de la liste A et une signature de la liste B.

Liste A

- M. Etienne Gaudissard

- M. François Jamet

- M. Geoffrey Richard Dunn

Liste B

M. Pierre Paulac

M. Stephen Courter

M. Stefan Boczor

Ces pouvoirs annulent et remplacent les précédents pouvoirs bancaires de la société.

Pour GLOBAL ONE COMMUNICATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 101, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35862/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

GRANADA COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Zaventem.

R. C. Bruxelles 472.224.

Succursale de Luxembourg.

Monsieur Willy Stessens et Monsieur Daniel Leuss ont démissionné de leurs fonctions de gérant en date du 27 janvier 1997.

Pour GRANADA COMPUTER SERVICES N.V.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 101, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35864/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

GREFFULHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.344.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 498, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GREFFULHE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

(35865/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

HENDERSON HORIZON FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Suite à la démission d'un administrateur, la nouvelle liste des directeurs de la Société HENDERSON HORIZON FUND est la suivante:

A omettre: M^e André Elvinger.

A ajouter: M^e Jacques Elvinger.

Nouvelle liste: M. Mark Lund;

M^e Jacques Elvinger;

M. Fokke Ozinga;

M. Dugald Eadie;

M. John Sutherland.

Le 23 juillet 1997.

Pour HENDERSON HORIZON FUND

J. Sutherland

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35869/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

HENDERSON HORIZON FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

Suite à la démission d'un administrateur, la nouvelle liste des directeurs de la Société HENDERSON HORIZON FUND est la suivante:

A omettre: M. Dugald Eadie (Chairman).
 A ajouter: M. Robin Baillie (Chairman).
 Nouvelle liste: M. Robin Baillie (Chairman);
 M. Mark Lund;
 M^e Jacques Elvinger;
 M. Fokke Ozinga;
 M. John Sutherland.

Le 3 septembre 1997.

Pour HENDERSON HORIZON FUND

J. Sutherland

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(35867/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.**HENDERSON HORIZON FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank & Business Centre.

Suivant une décision du conseil d'administration de HENDERSON HORIZON FUND et en accord avec l'article quatre des articles de la Société, le siège social a été transféré des 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à European Bank & Business Centre, 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

J. Sutherland

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(35868/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.**HEALTHCARE EMERGING GROWTH ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.077.

Suite à la démission de Monsieur Jean Grimm de sa fonction d'administrateur avec effet au 17 septembre 1997, le conseil d'administration se compose comme suit: Michel Y. de Baeumont, Steven Zimmer, Adolph J. Ferro, Alain Schreiber M.D., Brandon Fradd M.D., et Henri Lottmann M.D.

*Pour HEALTHCARE EMERGING GROWTH ADVISORY COMPANY S.A.**Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.(35866/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.**HENDERSON INDEPENDENT FUND.**

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 51.541.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 août 1997, vol. 496, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35870/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.**EDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 27.805.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 8, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35845/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

HITEC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 37.529.

Constituée en date du 26 juillet 1991 par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Echternach, acte publié au Mémorial C, n° 23 du 23 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 25 février 1994, acte publié au Mémorial C, n° 254 du 28 juin 1994.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HITEC LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un administrateur

(35871/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

HOYA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.206.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juillet 1997 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} janvier 1996, Madame Eliane François, comptable, Carry-le-Rouet, en remplacement de Monsieur Roger Lechien, commissaire aux comptes décédé.

Luxembourg, le 18 septembre 1997.

Pour HOYA S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35872/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

HTR INDIA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 48.061.

Le bilan au 30 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35873/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 8.734.

L'assemblée générale ordinaire de 1997 a décidé, compte tenu d'un résultat reporté de USD 55.210 et d'un bénéfice de USD 81.204, de répartir le bénéfice disponible de l'exercice s'élevant à USD 136.414 comme suit:

- Dividende	USD 80.400 (1,34 USD par action)
- Report à nouveau	USD 56.014

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Negri, Catellani, Fiorani, Sfondrini, Torchio, Fumagalli, Benevento et a appelé à la fonction d'administrateur, Monsieur Camagni Luciano, vice-directeur générale, CREDITO ARTIGIANO, en remplacement de Monsieur Lucio Motta, démissionnaire.

Pour ITALFORTUNE INTERNATIONAL ADVISORS S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35874/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(35877/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

JOVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 38.919.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 28 avril 1997
à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35878/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.407.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg, section B numéro 13.859,

représentée aux fins des présentes par:

1. Monsieur Claudio Bacceli, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg,

2. Madame Emanuela Brero, chef de service, demeurant à Luxembourg,

agissant, par ses représentants susnommés, en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ITALFRANCE MODA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.407, constituée suivant acte reçu en date du 25 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 637 du 7 décembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 192 du 17 avril 1997;

- en date du 5 juin 1997, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 septembre 1997, un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par lesdits représentants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, leurs déclarations et constatations:

I. Que le capital social de la société anonyme ITALFRANCE MODA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatre cent quatre-vingt-douze millions deux cent sept mille francs luxembourgeois (LUF 492.207.000,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-douze mille deux cent sept (492.207) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le montant du capital autorisé, ne comprenant pas le capital social souscrit, a été fixé à deux cent cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 250.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 18 septembre 1997 et en conformité des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de cinquante-sept millions huit cent six mille francs luxembourgeois (LUF 57.806.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-douze millions deux cent sept

mille francs luxembourgeois (LUF 492.207.000,-) à celui de cinq cent cinquante millions treize mille francs luxembourgeois (LUF 550.013.000,-) par la création et l'émission de cinquante-sept mille huit cent six (57.806) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV. Que le conseil d'administration a constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription et a admis à la souscription de la totalité des cinquante-sept mille huit cent six (57.806) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société de droit italien SALVATORE FERRAGAMO ITALIA S.p.A., ayant son siège social à Florence (Italie).

V. Que les cinquante-sept mille huit cent six (57.806) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susmentionné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société ITALFRANCE MODA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de cinquante-sept millions huit cent six mille francs luxembourgeois (LUF 57.806.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VI. Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent cinquante millions treize mille francs luxembourgeois (LUF 550.013.000,-), représenté par cinq cent cinquante mille et treize (550.013) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

Observation

A la suite de l'augmentation de capital souscrit ci-avant réalisée, le solde du capital autorisé, à concurrence duquel le capital souscrit pourra encore être augmenté s'élève à cent quatre-vingt-douze millions cent quatre-vingt-quatorze mille francs luxembourgeois (LUF 192.194.000,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Bacceli, E. Brero, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 1997, vol. 829, fol. 72, case 10. – Reçu 578.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 1997.

J.-J. Wagner.

(35875/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 septembre 1997.

J.-J. Wagner.

(35876/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MIDEA HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 12, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35890/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MIDEA HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35891/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MIDEA HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 1, rue Glesener.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35892/692/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LAKEVIEW ACQUISITIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 58.978.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, le 26 septembre 1997 que:

1. Ont été nommés administrateurs, Maître Bernard Felten et Maître Roy Reding, tous deux avocats, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant à Luxembourg, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

A été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société CD SERVICES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue, en remplacement de la société HARRIMAN HOLDING INC.

Décharge a été accordée aux administrateurs démissionnaires et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Le mandat des trois nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Statutaire de l'an deux mille trois.

2. Le siège social a été transféré de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35879/320/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LA MASCHERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 171, rue de la Libération.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Marino Zucca, commerçant, demeurant à Peppange;

2) Madame Christiane Thill-Heuertz, coiffeuse, demeurant à Peppange.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LA MASCHERA, S.à r.l., avec siège social à L-3512 Dudelange, 171, rue de la Libération;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 20.111.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant technique pour la branche débit de boissons, Monsieur Romain Antony, chauffeur-livreur, demeurant à Dudelange, 251, route de Burange.

Est nommé gérant technique pour la branche restauration, Monsieur Marino Zucca, prédit.

Est nommée gérante administrative, Madame Christiane Thill-Heuertz, prédite.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des 3 gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à dix mille francs (10.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Zucca, C. Thill-Heuertz, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 1997, vol. 829, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 27 septembre 1997.

C. Doerner.

(35880/209/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LAMINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.462.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(35881/683/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LAMINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.462.

Décision de l'actionnaire unique

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 23 septembre 1997 les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1996:

1) D'accepter la démission et donner décharge aux administrateurs MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Giovanni Paracchini pour l'année 1996 et la période du 1^{er} janvier 1997 au 23 septembre 1997.

2) Election de M. Lorenzo Vischi, M. Gustave Stoffel, M. Gian Luca Pozzi en tant qu'administrateurs.

3) D'accepter la démission et donner décharge au gérant MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. pour l'année 1996 et la période du 1^{er} janvier 1997 au 23 septembre 1997.

4) Donner décharge à FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG pour l'exercice 1996 et nommer FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG comme nouveau Commissaire aux Comptes pour les comptes au 31 décembre 1997.

5) La perte qui s'élève à LUF 343.073 est reportée.

6) De transférer le siège social de la société du 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg aux 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO TRUST COMPANY
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(35882/683/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LAMPOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 50.459.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société LAMPOS INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(35883/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LIKOBAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.271.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la Société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(35884/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LIKOBRAND, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 10.271.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Juli 1997

Es geht hervor dass:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars für die Dauer von 6 Jahren erneuert werden.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(35885/518/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LISBOA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 29.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 497, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(35886/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

LISBOA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.
R. C. Luxembourg B 29.982.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1997, vol. 497, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(35887/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2014 Luxemburg, 38-40, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 11.428.

Auszüge aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 5. September 1997

Bis zur ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 1998 sind folgende Personen Bevollmächtigte der Gesellschaft:

A) Verwaltungsrat

1. Herr Horst Müller, Geschäftsführer MIETFINANZ, G.m.b.H. & CO. KG, Wilhelmstrasse 20, D-45468 Mülheim (Ruhr).

2. Herr J.-Christoph Reimann, Geschäftsführer MIETFINANZ, G.m.b.H. & CO. KG, Wilhelmstrasse 20, D-45468 Mülheim (Ruhr).

3. Herr Petri Pennanen, Director INTEGRATION AND BUSINESS DEVELOPMENT, MIETFINANZ, G.m.b.H. & CO. KG, Wilhelmstrasse 20, D-45468 Mülheim (Ruhr).

B) Aufsichtskommissar

Herr Lothar Zielinski, Abteilungsdirektor der MIETFINANZ, G.m.b.H. & CO. KG, Wilhelmstrasse 20, D-45468 Mülheim (Ruhr).

Luxembourg, den 5. September 1997.

Für gleichlautende Mitteilung
Für MIETFINANZ INTERNATIONAL S.A.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35893/537/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MAZIERE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(35888/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MAZIERE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.785.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 12 novembre 1996
à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée accepte, à l'unanimité, la démission de M. Gérard Coene de son poste d'administrateur et nomme en son remplacement:

M. Yvan Juchem, Administrateur de sociétés, demeurant à Rombach (Luxembourg),
qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Pour copie conforme

Y. Juchem J. Quintus
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35889/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MISTRAMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.929.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(35894/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

M. M. ROBIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

*Traduction de l'extrait du procès-verbal d'une Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de la société
tenue à Monaco le 18 septembre 1997 à 15.00 heures*

Première résolution

Il a été résolu d'accepter la lettre de décharge ainsi que la démission de Messieurs Günter Pruffer et Uli Schollkopf en tant qu'administrateurs de la Société

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Cette décision fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Deuxième résolution

Il a été résolu d'accepter la nomination de Madame Barbara Brandauer en tant qu'administrateur de la Société pour une période de six ans. Madame Barbara Brandauer terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité. Cette décision fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

D. R. Smith

Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35895/614/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MONTEGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2563 Luxembourg, 15, rue Jean Schaak.
R. C. Luxembourg B 58.878.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 avril 1997

- 1) L'assemblée générale a donné, à l'unanimité, décharge aux administrateurs.
- 2) L'assemblée générale accepte, à l'unanimité, la démission des administrateurs:
 - SHAPBURG LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - QUENON INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - LIFTWOOD INVESTMENT LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques.
- 3) L'assemblée générale nomme, à l'unanimité, comme nouveaux administrateurs, les personnes suivantes:
 - a) Mme li-Chuan Lin, administrateur de sociétés, demeurant à L-2563 Luxembourg, 15, rue Jean Schaak;
 - b) M. Tung-Chih Lee, administrateur de sociétés, demeurant à L-2563 Luxembourg, 15, rue Jean Schaak;
 - c) M. King Chiu Tsai, administrateur de sociétés, demeurant à L-2563 Luxembourg, 15, rue Jean Schaak.
- 4) L'assemblée générale a donné, à l'unanimité, décharge au commissaire aux comptes. A été nommé commissaire aux comptes: M. Jean Braas, demeurant au 1, Val Fleuri, Wasserbillig.
- 5) L'assemblée générale décide, à l'unanimité, de transférer le siège social à: L-2563 Luxembourg, 15, rue Jean Schaak.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 498, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35896/250/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MUREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 39.140.

Le bilan au 30 novembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 497, fol. 101, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 24 septembre 1997

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(35897/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MUREZZAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.614.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour MUREZZAN HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(35898/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

NKK PUTNAM MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.409.

Suite aux décisions prises par l'assemblée générale annuelle de 1997, le conseil d'administration se compose de Messieurs John Verani, Takahido Watanabe, Fred Wagner, Jean-Michel Gelhay, Thomas R. Turpin, Steven Spiegel et John Talanian.

Pour NKK PUTNAM MANAGEMENT S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35902/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 18.782.

Acte constitutif publié à la page 231 du Mémorial C, n° 5 du 11 janvier 1982.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(35899/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

NEW ICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 39.607.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour NEW ICE S.A.

VECOTRUST S.A.

Signature

(35900/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

NIXA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.302.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour NIXA HOLDING S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(35901/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

OBOURG PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 32.681.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF (46.578.247,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 1997.

Signature.

(35903/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PAM FIN A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.023.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 septembre 1997 que:

- M. Massimo Sigala, manager, demeurant à Salisburgo (Autriche), a été nommé aux fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'Administration;

- M. Paolo del Bue, manager, demeurant à Muzzano (Suisse), a été nommé comme membre du Conseil d'Administration,

en remplacement de Dott. Enrico Giuliano et de M. Julian Richard Beardsley.

Il résulte également de cette assemblée que M. Paulo Aurino est maintenu dans ses fonctions de simple membre du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1997, vol. 498, fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35907/521/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

OILTECNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.181.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour OILTECNO S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(35904/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

OMNIA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.456.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour OMNIA CAPITAL S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(35905/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PADOSTOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2010 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 56.986.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration que le siège social a été transféré aux:
8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 498, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35906/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.460.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour PARSOFI S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(35908/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.460.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour PARSOFI S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(35909/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.460.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour PARSOFI S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(35910/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARSOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 37.460.

A la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 1997, le Conseil d'administration se compose comme suit:

Monsieur Alberto Aleotti, industriel, Fiesole, Président;

Monsieur Charles Harles, avocat, Luxembourg;

Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

REVILUX S.A., Luxembourg.

Lors de cette même assemblée, le siège social a été transféré à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

Pour PARSOFI S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35911/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARTNER EMERGING MARKETS ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.582.

L'assemblée générale de 1997 a décidé de distribuer la totalité du bénéfice de l'exercice s'élevant à FRF 881.240,23. Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs André de Lattre, Jacky Moinel et de Madame Eliane Dosé.

Pour PARTNER EMERGING MARKET ADVISORY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35915/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SCS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 septembre 1997

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat,

M. Léon Zuratas en remplacement de la société GAMLOR au poste d'Administrateur de la société.

L'assemblée donne décharge à la société GAMLOR pour l'exercice de son mandat jusqu'au 9 septembre 1997.

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature sur les comptes de la société comme suit:

Monsieur Jean-Pierre Hofnung (A); sans limitation;

Monsieur Léon Zuratas (B); sans limitation;

Monsieur Marc Pieron (C); seul jusqu'à LUF 100.000 et avec (D) jusqu'à FRF 100.000;

Monsieur Bernard Zimmer (D); Avec (C) jusqu'à FRF 100.000.

Aux fins de publication

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 1997, vol. 497, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35929/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARTACO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 6.955.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société PARTACO S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(35912/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARTACO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 6.955.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société PARTACO S.A. HOLDING
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(35913/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARTACO S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 6.955.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Georges Faber, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 mai 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 70 du 28 juin 1965;
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 3 mai 1995, suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 414 du 29 août 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 avril 1995 que Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, a été nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
Luxembourg, le 17 septembre 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35914/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

**PARTNER EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.583.

Suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle de 1997, le conseil d'administration se compose de Messieurs André de Lattre, Antoine Hennequin et Madame Eliane Dosé.

Pour PARTNER EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35916/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.048.

Le bilan au 31 mars 1997 de PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO a été enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 61, case 6 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

(35923/051/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PRICOA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.048.

Faisant suite à l'assemblée générale du 12 septembre 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Robert F. Gunia;
John A. Morrell;
Sir Michael Sandberg;
Rogerio C.S. Martins.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1997, vol. 497, fol. 61, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35924/051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PATRIMONY INTERVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.689.

EXTRAIT

Nominations statutaires et changement de siège

Il résulte d'un acte sous seing privé daté du 23 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, volume 497S, folio 92, case 7, que les rubriques suivantes doivent être modifiées:

Siège social:

A remplacer par:
L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Conseil d'Administration:

Ont été révoqués:
Les membres en fonction du Conseil d'Administration.

Ont été nommés pour six ans:

- 1) Monsieur Daniel Pechon, conseiller économique, demeurant à Schieren,
- 2) Madame Michèle Cabassi, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- 3) Monsieur Dominique Philippe, courtier, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société
Signature

(35919/215/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.363.

*Rectificatif de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société, le mardi 10 juin 1997*

Septième résolution

L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination de MM. Giovanni Zuercher et Cyril Toma en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat d'Administrateur de MM.:

François Debiesse;
Gilles Trousseau;
Patrice Crochet;
Gérard Delarue;
Arnold Dohmen;
Freddy Durinck;
Claude Faure;
Renaud Greindl;
Francisco Guadamillas;
Charles Hamer;
Lawrence Lo;
Xavier Michon;

Max Moederle;
 Benoît Monsaingeon;
 Carlos Penny;
 Marc Raynaud;
 Patrizio Rinaldi;
 Jan Snippe;
 Cyril Toma;
 Giovanni Zuercher;

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.

L'Assemblée Générale reconduit, à l'unanimité, le mandat de COOPERS & LYBRAND S.C., en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an, devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 1998.

Pour copie conforme
 J.-M. Locin
 Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 10, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35917/009/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PASEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 55.117.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour PASEA HOLDING S.A.
 VECO TRUST S.A.
 Signature

(35918/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PLURIGESTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 36.795.

L'assemblée générale annuelle de 1997 a nommé comme administrateur, Madame Eliane Dosé, fondée de pouvoir; BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., en remplacement de Monsieur René Rossignon, démissionnaire. Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs M. Salama et G. Müller.

Pour PLURIGESTION, SICAV
 BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35922/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SIDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, rue Jean Bertels.
 R. C. Luxembourg B 15.206.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 septembre 1997

- Démission de Monsieur Marcel Goeres en tant qu'Administrateur-Délégué de la société. Dorénavant, Monsieur Marcel Goeres aura la fonction d'Administrateur.

- Démission de Monsieur René Mertz en tant qu'Administrateur et nomination de Monsieur Guy Goeres comme nouvel Administrateur.

Pour extrait sincère et conforme
 SIDEX S.A.
 M. Goeres

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35933/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

PUBLICASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.213.

Suite aux décisions de l'assemblée générale annuelle de 1997, le conseil d'administration se compose de Messieurs De Baere, Walravens, Carlier d'Odeigne, Hoffmann et de Madame De Voeght.

Pour PUBLICASH, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 9, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35925/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

RABOBANK HOLLAND FUND.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Centre.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35926/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

RABOBANK HOLLAND FUND.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, European Bank and Business Centre.
R. C. Luxembourg B 52.747.

Suite à un changement dans la composition du conseil d'administration de RABOBANK HOLLAND FUND, veuillez trouver ci-après la nouvelle liste des directeurs:

M. H.W.E. Riedlin;
M. T. Van Rijckevorsel;
M. J. P. Van Keymeulen;
M. G. J. Has;
M. A. Elvinger;
M. P. Deltomme.

Le 26 août 1997.

Pour RABOBANK HOLLAND FUND
J. Sutherland

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35927/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

RABOBANK SELECT FUND.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 53.780.

Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Signature.

(35928/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SEPIMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.553.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour SEPIMEL S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(35930/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SEPIMEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 22.553.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour SEPIMEL S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(35931/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

S.I. ILE DE FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 45.161.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société S.I. ILE DE FRANCE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(35932/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SOCIETE DE COMMERCE D'EMBALLAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 30.900.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1997, vol. 497, fol. 90, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société SOCIETE DE COMMERCE D'EMBALLAGE S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(35934/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SOCIETE DU LIVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.318.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997, vol. 498, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour SOCIETE DU LIVRE S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(35935/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SOCIETE DU LIVRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.318.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 28 août 1997
Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 1997 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Domenico Grassi, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur.
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SOCIETE DU LIVRE S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(35936/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Capital social: LUF 900.000.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 45.614.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1996, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 septembre 1997, vol. 497, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 1997.

Signature.

(35937/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.977.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 1997, vol. 498, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(35938/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.635.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1997, vol. 498, fol. 13, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.

Pour SOCOTEL S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(35939/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 1997.
